

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 9 février 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 9^e jour de février 2026, 18 h 45 à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Marie-France Couture, Marie Julie Paradis et Marie-Pierre Labelle, messieurs les conseillers Jean-François Paradis et Vincent Guillot. Est absent monsieur le conseiller Daniel Morin. La directrice générale et trésorière, le directeur général adjoint ainsi que le greffier sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. Modification de la résolution numéro 2026-02-024 – Achats au fonds de roulement
2. Autorisation de dépenses supplémentaires – Équipements informatiques
3. Adoption des prévisions budgétaires 2025-2026-2027 – Transport Boischatel – Transport collectif et adapté
4. Demande d'aide financière 2025-2026-2027 – Transport Boischatel – Transport collectif
5. Demande d'aide financière 2025-2026-2027 – Transport Boischatel – Transport adapté
6. Affectation de dépenses – Excédent accumulé non affecté – Service des travaux publics
7. Acceptation de soumission – TP-2026-01 – Acquisition d'un balai de rue aspirateur usagé de type compact
8. Autorisation – Vente d'un véhicule à l'encan
9. Autorisation d'appel d'offres – Acquisition d'une pelle hydraulique sur pneus avec équipements
10. Période de questions
 - 10.1 Membres du conseil
 - 10.2 Public
11. Levée de l'assemblée

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément aux articles 152 et 157 du *Code municipal*.

2026-02-041

1. **Modification de la résolution numéro 2026-02-024 – Achats au fonds de roulement**

Considérant que la résolution numéro 2025-02-024 prévoyait l'achat au fonds de roulement d'équipements pour les différents services;

Considérant qu'un élément était manquant dans le dossier de présentation;

Considérant que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2026 selon la liste soumise;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de modifier la résolution numéro 2026-02-024 et de procéder à l'acquisition d'équipements pour différents services pour un montant de 79 470 \$, taxes nettes incluses.

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2027 pour une période de trois (3) ans.

2026-02-042

2. **Autorisation de dépenses supplémentaires – Équipements informatiques**

Considérant la résolution numéro 2026-02-031 octroyant un contrat pour les services et équipements informatiques;

Considérant qu'un des serveurs informatiques démontre des problèmes de fiabilité;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement de procéder à l'acquisition d'un serveur informatique pour un montant estimé de 7 664,08 \$, taxes nettes incluses.

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2027 pour une période de trois (3) ans.

2026-02-043

3. **Adoption des prévisions budgétaires 2025-2026-2027 – Transport Boischatel – Transport collectif et adapté**

Considérant que la Municipalité de Boischatel offre un service de transport par l'entremise de Développement Côte-de-Beaupré sous la dénomination sociale de PLUmobile – Organisateur de déplacement depuis 2019 et qu'elle appuie financièrement PLUmobile ;

Considérant que Développement Côte-de-Beaupré organise, sous la dénomination sociale de PLUmobile – Organisateur de déplacements, le transport collectif et adapté;

Considérant que parmi les modalités du *Programme d'aide au développement du transport collectif 2025-2027* et du *Programme de soutien au transport adapté* des prévisions financières triennales doivent être adoptées par résolution ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-France Couture et résolu unanimement :

- **D'adopter** les prévisions financières triennales en transport collectif et adapté de la Municipalité de Boischatel des revenus et des dépenses de 1 254 203 \$ en 2025, 1 360 230 \$ en 2026 et 1 397 656 \$ en 2027;
- **D'autoriser** la directrice générale et trésorière de la Municipalité de Boischatel à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.
- **De transmettre** une copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

2026-02-044

4. **Demande d'aide financière 2025-2026-2027 – Transport Boischatel – Transport collectif**

Considérant que la Municipalité de Boischatel offre un service de transport adapté par l'entremise de Développement Côte-de-Beaupré sous la dénomination sociale de PLUmobile - Organisateur de déplacement depuis 2019 et qu'elle appuie financièrement PLUmobile ;

Considérant que Développement Côte-de-Beaupré organise, sous la dénomination sociale de PLUmobile - Organisateur de déplacements, le transport collectif et adapté;

Considérant que Développement Côte-de-Beaupré a octroyé un contrat à Tours du Vieux-Québec pour effectuer le transport collectif pour la période du 17 août 2023 au 16 août 2028 ;

Considérant que la Municipalité a adopté les prévisions budgétaires de PLUmobile pour les années 2025-2026-2027 par la résolution 2026-02-043;

Considérant qu'en 2024, 63 479 déplacements ont été effectués en transport collectif et qu'il est prévu d'en effectuer 60 000 en 2025, 65 000 en 2026 et 68 000 en 2027 ;

Considérant que parmi les modalités du *Programme d'aide au développement du transport collectif (volet 1) 2025-2027*, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour prise de décision ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement :

- **D'adopter** le Plan triennal d'amélioration des services et d'optimisation des services en transport collectif de la Municipalité de Boischatel 2025-2026-2027 ;
- **Que** la participation financière du milieu local (MRC, municipalités et usagers) au transport collectif urbain soit de 478 392 \$ en 2025, 533 496 \$ en 2026 et 572 054 \$ en 2027 ;
- **De demander** au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'octroi d'une aide financière de 210 459 \$ pour l'année 2025, de 234 896 \$ pour l'année 2026 et de 224 713 \$ pour l'année 2027, dans le cadre du *Programme d'aide au développement du transport urbain (volet 1) 2025-2027* ;

2026-02-045

- **Que** tout ajustement ultérieur auquel la Municipalité de Boischatel pourrait avoir droit pour les années 2025-2026-2027, lui soit versé à la suite du dépôt des pièces justificatives;
- **D'autoriser** la directrice générale et trésorière de la Municipalité de Boischatel à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.
- **De** transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

5. **Demande d'aide financière 2025-2026-2027 – Transport Boischatel – Transport adapté**

Considérant que la Municipalité de Boischatel offre un service de transport adapté par l'entremise de Développement Côte-de-Beaupré sous la dénomination sociale de PLUmobile - Organisateur de déplacement depuis 2019 et qu'elle appuie financièrement PLUmobile ;

Considérant que Développement Côte-de-Beaupré organise, sous la dénomination sociale de PLUmobile - Organisateur de déplacements, le transport collectif et adapté;

Considérant que Développement Côte-de-Beaupré opère deux taxis adaptés et fait appel à des transporteurs externes afin d'offrir un service porte à porte en transport adapté;

Considérant que la Municipalité de Boischatel a adopté les prévisions budgétaires de PLUmobile pour les années 2025-2026-2027 par la résolution 2026-02-043;

Considérant qu'en 2024, 4 970 déplacements, ont été effectués en transport adapté et qu'il est prévu d'en effectuer 10 000 en 2025, 12 000 en 2026 et 14 000 en 2027;

Considérant que le *Programme de soutien au transport adapté 2025-2027 – Volet 1* exige l'adoption d'une résolution contenant les informations nécessaires pour que le ministère des Transports et de la Mobilité durable puisse prendre une décision;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement :

- **D'adopter** le Plan de transport et de développement des services en transport adapté de la Municipalité de Boischatel 2025-2027;
- **Que** la participation financière du milieu local (MRC, municipalités et usagers) au transport adapté soit de 341 015\$ en 2025, 322 002 \$ en 2026 et 282 953 \$ en 2027 ;
- **De** demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'octroi d'une contribution financière de base, dans le cadre du Programme de soutien au transport adapté – Volet 1, qui s'élève à 188 500 \$ pour l'année 2025, à 234 000 \$ pour l'année 2026 et à 282 100 \$ pour l'année 2027 ;
- **D'ajouter** à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour les longues courses ;

- **Que** tout ajustement ultérieur auquel la Municipalité de Boischatel pourrait avoir droit pour les années 2025-2026-2027, lui soit versé à la suite du dépôt des pièces justificatives;
- **D'autoriser** la directrice générale et trésorière de la Municipalité de Boischatel à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.
- **De** transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

2026-02-046

6. **Affectation de dépenses – Excédent accumulé non affecté – Service des travaux publics**

Considérant les précipitations de neige plus élevées cet hiver;

Considérant que le service des travaux publics doit procéder à la location de niveleuse;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie Julie Paradis et résolu unanimement d'autoriser l'affectation d'un montant de 10 000 \$, plus taxes, de l'excédent accumulé non affecté pour la location d'une niveleuse pour le service des travaux publics.

2026-02-047

7. **Acceptation de soumission – TP-2026-01 – Acquisition d'un balai de rue aspirateur usagé de type compact**

Considérant le processus d'appel d'offres public TP-2026-01 – Acquisition d'un balai de rue aspirateur usagé de type compact;

Considérant que les soumissions reçues ont été ouvertes, conformément à la Loi, le 5 février 2026, à 11 h 05;

Considérant qu'une (1) soumission a été reçue;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-France Couture et résolu unanimement d'accepter la soumission conforme, soit celle de l'entreprise Cubex Limitée, pour un montant total estimé de 174 187,13 \$ (taxes incluses) pour l'acquisition d'un balai de rue aspirateur usagé de type compact, et ce, selon le prix au bordereau.

Les sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt numéro 2022-1130*.

2026-02-048

8. **Autorisation – Vente d'un véhicule à l'encan**

Considérant que la Municipalité désire se départir du camion balai de rue aspirateur 2004;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser le directeur du service des travaux publics et/ou le greffier à débiter les démarches pour la vente auprès d'Encan Ritchie et à signer les documents nécessaires à la vente du véhicule suivant :

- Camion balai de rue aspirateur Butcher CF60-3 2004.

2026-02-049

9. **Autorisation d'appel d'offres – Acquisition d'une pelle hydraulique sur pneus avec équipements**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition d'une pelle hydraulique sur pneus avec équipements;

Considérant les articles 934 à 936 du *Code municipal du Québec* concernant l'adjudication des contrats municipaux par appels d'offres publics;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie Julie Paradis et résolu unanimement d'autoriser le greffier à procéder à un appel d'offres pour l'acquisition d'une pelle hydraulique sur pneus avec équipements.

10. **Période de questions**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- N/A

De la part de l'assistance :

- Subventions transport adapté
- Location niveleuse
- Remplacement pelle hydraulique

La période de questions a débuté à 18 h53 et s'est terminée à 18 h 55.

2026-02-050

11. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 18 h 56.

ASSISTANCE : 3 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».